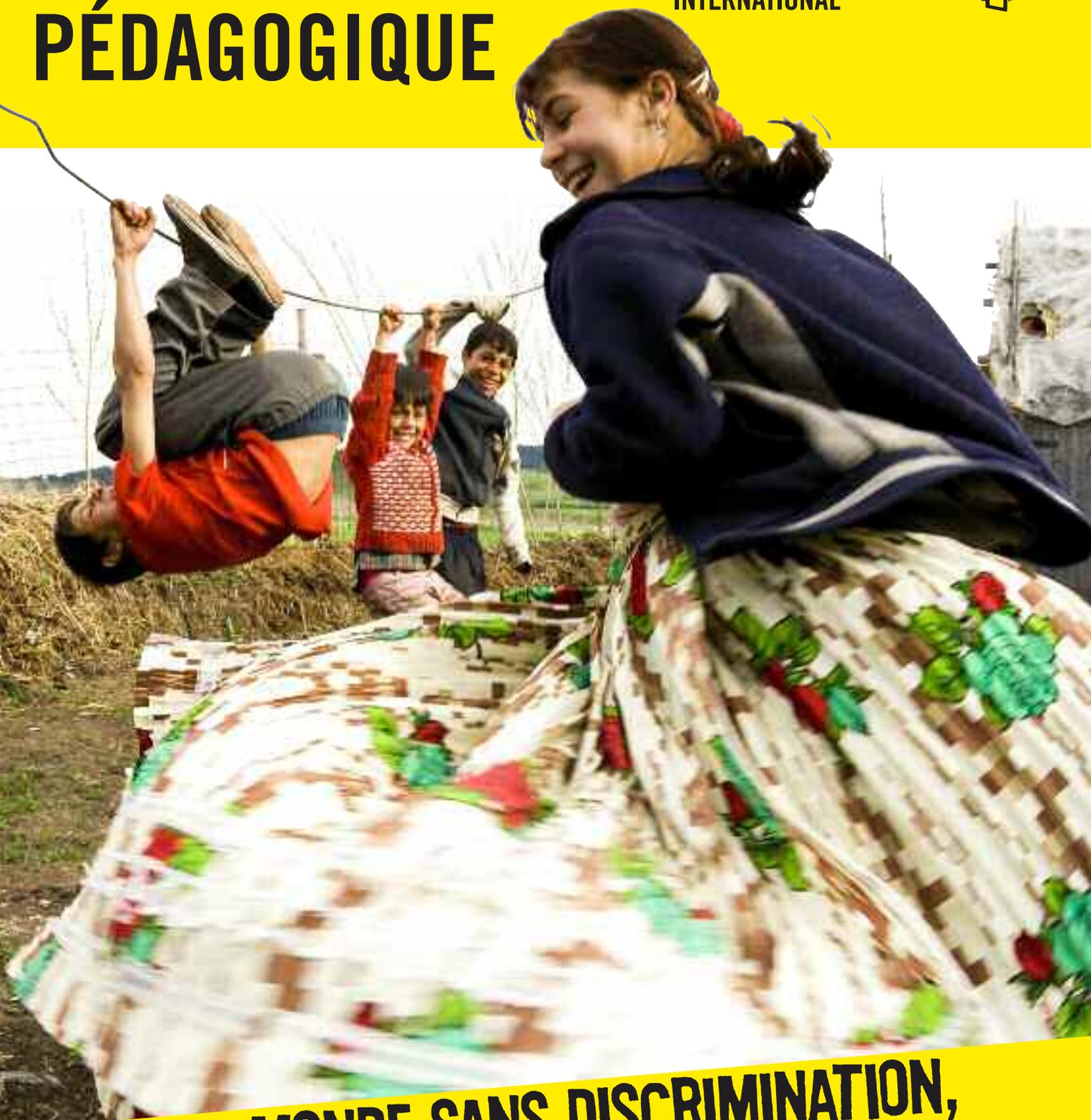


# DOSSIER PÉDAGOGIQUE

AMNESTY  
INTERNATIONAL



**POUR UN MONDE SANS DISCRIMINATION,  
DIONS «STOP À L'EXCLUSION!»  
LES ROMS AUSSI ONT DES DROITS FONDAMENTAUX**

# 1/ INTRODUCTION

**A**mnesty International, avec sa nouvelle campagne, «Exigeons la dignité», a décidé de s'attaquer à la pauvreté. À notre époque, 963 millions de personnes se couchent chaque soir en ayant faim, un milliard de personnes vivent dans des bidonvilles, une femme meurt toutes les minutes des complications d'une grossesse, 1,3 milliard de personnes n'ont pas accès aux soins médicaux les plus élémentaires et 2,5 milliards de personnes ne disposent pas d'installations sanitaires décentes, ce qui entraîne chaque jour la mort de 20.000 enfants.

La campagne a pour but de montrer que le non-respect des droits humains engendre et reconduit la pauvreté, que le lien entre les deux est réel. Nous voulons faire comprendre que les droits humains forment un tout universel, interdépendant et indivisible. C'est pour cela que solutionner la pauvreté nécessite que les droits humains soient placés au cœur de l'action. Peut-être est-ce évident de dire cela. Pourtant, de nombreux gouvernements et acteurs internationaux considèrent seulement les droits humains comme secondaire. Ne pas pouvoir jouir de ces droits les plus fondamentaux (la santé, la sécurité, l'éducation, l'information, avoir la voix au chapitre, etc.) est une atteinte à la dignité humaine et empêche le développement.

Nombreux sont les plans pour éradiquer la pauvreté, cependant la plupart sont insuffisants. Le programme mondial pour réduire voire mettre fin à la pauvreté (Objectifs du millénaire pour le développement – OMD – ) par exemple, est en grande partie un échec, car il ne prend pas suffisamment en compte les atteintes aux droits humains et, quand bien même qu'il le fasse, ne force pas non plus les États à les respecter. Bien souvent, seule la dimension écono-

mique est prise en compte, alors que la croissance, bien qu'elle soit un élément important, n'est pas la solution en soi. Pour Amnesty International, il s'agit de changer les termes du débat concernant la pauvreté, de modifier les politiques, car **la pauvreté n'est en rien une fatalité**. Des lois garantissant les droits humains existent. On peut donc agir. Le droit international s'appuie sur des principes fondamentaux comme celui de la non-discrimination. C'est pour cela que quand nous parlons de violations des droits humains, nous parlons en termes de discrimination.

Ce dossier aborde le thème de la discrimination (première source de violations des droits humains) comme cause et phénomène reproducteur du cercle vicieux de la pauvreté. Nous aborderons plus particulièrement le cas de la communauté rom - la plus importante minorité présente en Europe - qui voit la majorité de ses droits bafoués depuis plusieurs siècles. Nous tenterons de vous présenter ce peuple stigmatisé en retraçant son histoire et sa culture. Nous développerons deux thèmes importants : le logement et l'éducation. Nous verrons la situation en particulier en Roumanie, en République tchèque et en Italie. Enfin, nous croyons qu'il est intéressant de se pencher sur la situation des Roms en Belgique car même dans notre pays les injustices persistent.

Messieurs, Mesdames les professeur(e)s, nous vous proposons en plus de ce dossier théorique, un recueil d'activités pratiques afin que vous puissiez également aborder la thématique de manière ludique avec vos élèves. Grâce à un dossier d'actions, vous pourrez inviter votre classe à agir et devenir ainsi défenseurs des droits humains.

Laura Lhoir, Responsable jeunesse

## SOMMAIRE :

<b>1/ Introduction</b> . . . . .	page 2	C/ Culture . . . . .	page 7	<b>5/ La relation entre l'accès aux droits et le cercle vicieux de la pauvreté</b> . .	page 14
<b>2/ Les Roms qui sont-ils ?</b> . . . . .	page 3	C1/ La musique . . . . .	page 7	<b>6/ La pauvreté, à qui la faute ?</b> . .	page 15
A/ Tsiganes, Manouches, Roms...		C2/ La langue . . . . .	page 7	<b>7/ La situation en Belgique, les Roms et les Gens du Voyage</b> . . . . .	page 16
Comment doit-on les nommer ? . .	page 3	<b>3/ Les Roms face aux clichés</b> . . . .	page 8	A/ Les Gens du Voyage . . . . .	page 16
Histoire . . . . .	page 4	<b>4/ La discrimination ne fait pas de discrimination</b> . . . . .	page 10	B/ Les Roms . . . . .	page 16
B1/ Une longue route		A/ La discrimination au logement : halte		B1/ L'asile . . . . .	page 17
depuis l'Inde . . . . .	page 4	aux expulsions forcées . . . . .	page 10	B2/ Discrimination	
B2/ XIX <sup>e</sup> siècle, une seconde		B/ Éducation :		face à l'éducation . . . . .	page 18
vague migratoire . . . . .	page 4	stop à la discrimination . . . . .	page 12	<b>8/ Conclusion</b> . . . . .	page 19
B3/ La Seconde guerre Mondiale . .	page 5				
B4/ Et aujourd'hui ? . . . . .	page 6				

Dossier réalisé par Laura Lhoir. Merci à Maïté Baldi, à Althéa Williams, à Suzanne Welles, à Héline Valenti et à France Wery pour leur aide précieuse.

Ce dossier est en ligne sur le site [www.amnesty.be](http://www.amnesty.be)

Publication du Programme Jeunesse de la section d'Amnesty International Belgique francophone, 9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles. Site Internet : [www.amnesty.be/jeunes](http://www.amnesty.be/jeunes)

Photo de couverture : Zsuzsanna Ardó • Mise en page : Vincent Riffart

Septembre 2010



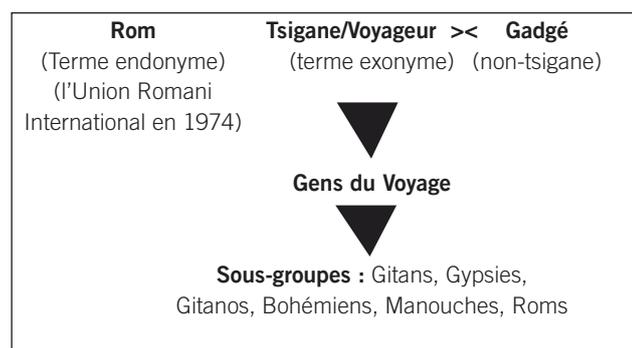
# 2/ LES ROMS, QUI SONT-ILS ?

Ces dernières années, la communauté rom a fait parler d'elle et a fait couler beaucoup d'encre, qu'il s'agisse des conditions de logement en France, des expulsions forcées en Italie ou de l'éducation en République tchèque. Nous ne pouvons rester indifférents face à de telles questions.

Et pourtant, pouvons-nous définir avec précision les caractéristiques et les appellations des différents peuples qui constituent cette communauté ? Connaissons-nous leur origine et leur histoire ?

Une chose est sûre, quand nous parlons de Roms, de Gitans, de Gens du Voyage, nous imaginons des personnes qui bougent, qui vivent en marge, des individus qui ne sont pas du coin.

## A/ TSIGANES, MANOUCHES, ROMS... COMMENT DOIT-ON LES NOMMER ?



En fonction du temps et des lieux, nous les appelons communément Tsiganes, Gens du Voyage, Roms, Voyageurs, Gitans, Bohémiens, Romanichels, Nomades, Egyptiens, Gypsies, Manouches, etc. Autant de dénominations à connotation plus ou moins négatives pour les populations locales qui les nomment, ou ressenties comme vexantes voire injurieuses par ce peuple lui-même. La vérité est qu'il n'y a pas de terminologie scientifique pour établir des distinctions claires entre les différents groupes qui forment la communauté rom.

De manière officielle et afin d'éviter les désignations à connotations racistes, le terme **rom** a été adopté par l'**Union Romani International** en 1974.



L'Union Romani International est une organisation qui lutte pour la reconnaissance des droits et de la culture du peuple. En 1971, le drapeau rom a été adopté par les populations. Il a pour originalité de représenter un peuple, et non un pays, c'est-à-dire un État situé géographiquement et exactement par des frontières officielles.

Cependant, certains groupes ne se reconnaissent pas dans l'appellation rom, comme par exemple les Gitans, les Manouches ou encore les Gens du Voyage.

Le terme **tsigane**, est un autre générique provenant d'un amalgame entre ces populations arrivées et les membres d'une secte venus d'Asie mineure au XIIe siècle : les Atsinganos. Donné par des gens extérieurs à la communauté, le mot tsigane rappelle de très douloureux souvenirs dans certains pays. Par exemple, durant la Seconde Guerre mondiale, les nazis tatouaient le Z de *Zigeuner* (signifiant « tsiganes » en allemand) sur le bras des prisonniers tsiganes des camps de concentration. À cause de ce passé, il est toujours mieux de parler de terrains que de camps.

**Gitans, Gypsies, Gitanos, Bohémiens, Manouches, Roms** désignent des sous-groupes du peuple « rom » et correspondent à des époques et des lieux différents.

Le terme de **Bohémien** évoque le passage par la Bohême, au début du XV<sup>e</sup> siècle, de familles issues de Moldavie et Wallachie (ancienne Roumanie).

En Europe occidentale, ils reçurent d'abord le nom d'Égyptiens, car certains d'entre eux se disaient originaires de la « Petite Égypte », un territoire fertile dans le Péloponnèse, au sud de la Grèce. Ceci a donné *Gypsies* en Angleterre ou *Gitanos* en Espagne.

Le terme de **Romanichel**, aujourd'hui peu utilisé en Belgique mais porteur d'une connotation péjorative, provient d'une déformation de l'expression « romani Tchave » qui désigne les « gars tsiganes », en langue romani.

Enfin, l'**appellation Manouche** provient du sanskrit « manusha » signifiant « homme libre ». Les Manouches descendent des premiers Tsiganes implantés en Europe occidentale dès le début du XV<sup>e</sup> siècle. Ils vivent plutôt dans le Nord de la France et en Allemagne, on les appelle *Sintés* en Allemagne et dans le Nord de l'Italie. C'est *Kalés* en Espagne et *Roms* en Europe de l'Est.

### Et en Belgique...

Parmi les Tsiganes qui circulent sur le territoire belge, nous retrouvons les Manouches ou Sintis, les Roms ou Roma et les Gitans.

- Les Gitans, peu présents en Belgique, sont très imprégnés par la culture ibérique.
- Nous retrouvons dans la culture manouche beaucoup d'influence germanique et de l'Italie du Nord mais aussi des populations flamandes et francophones parmi lesquelles ils se sont intégrés aujourd'hui.
- Les Roms ou Roma, signifiant « homme marié », sont arrivés par vagues migratoires. Les premiers, provenant d'Europe centrale et orientale, sont apparus au XIX<sup>e</sup> siècle. La seconde vague, datant des années 1960, est liée aux contextes politiques et socio-économiques des pays de l'Est.



Marche de Roms à Chisinau pour la Journée Internationale, en Moldavie, 8 avril 2008.  
© AP/PA Photo/John McConico

En Belgique et ailleurs, nous retrouvons également un deuxième groupe très varié appelé les Voyageurs ou parfois les Yéniches. Ces populations, issues de familles européennes, ont de temps en temps des liens divers avec les populations tsiganes. C'est pourquoi la distinction entre les deux s'avère souvent bien compliquée.

Depuis quelques années, on s'applique à introduire une distinction entre les Gens du Voyage et les Roms. Le terme *Gens du voyage* est venu se substituer aux termes de Nomades ou de Tsiganes. Il réfère aux personnes dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles. Il concerne donc aussi des groupes qui ont adopté un mode de vie itinérant : les forains qui ne sont pas tous roms, les Yéniches, etc.

Comme nous venons de le voir, les dénominations utilisées pour désigner les populations roms sont nombreuses et dépendent, entre autres, des contextes nationaux. C'est pourquoi, nous utiliserons le mot *Rom* comme terme générique pour faciliter la lecture de ce dossier.

## B/ HISTOIRE

### B1/ UNE LONGUE ROUTE DEPUIS L'INDE

Selon les historiens et les linguistes, les populations roms arrivent en Europe depuis le nord-est de l'Inde entre le Ve et le XIII<sup>e</sup> siècle de notre ère. Les causes de leur migration restent assez floues et il est donc difficile de déterminer les raisons pour lesquelles les Roms se sont installés en Europe vers le XV<sup>e</sup> siècle.

Certains témoignages et d'autres preuves contemporaines nous permettent d'affirmer que les Roms avaient déjà voyagé et étaient donc présents dans la quasi totalité de l'Europe.

Porteurs de nouvelles et de nouveautés, les Roms suscitent au départ des réactions bienveillantes. Mais leur intégration et leur présence est vite perçue comme problématique dans l'ensemble de l'Europe. De nombreux écrits datant du XV<sup>e</sup> siècle dépeignent les populations roms de manière caricaturale. Accusés d'impiété, d'immoralité, de vols, suspectés de sorcellerie, de traîtrise et traités d'infidèles, les Roms provoquent le malaise et sont perçus

comme les parias d'une société organisée. Le plus souvent, ils sont victimes d'intolérance, expulsés d'un lieu à un autre. Ils subissent de continuelles persécutions de la part des autorités. Des sévices courants à l'époque : mutilations, exécutions, bannissement, galères. Ou des peines spécifiques comme l'enlèvement d'enfants ou, plus récemment, des stérilisations forcées.

D'autres États voient en eux des ressources économiques. Nomades jusque-là, on leur interdit le voyage et, « sédentarisés », ils deviennent la propriété de l'État, de l'Église ou de riches propriétaires terriens. Réduits en esclavage, les Roms subissent les tortures, les mises à mort arbitraires, les travaux forcés et gratuits, la séparation des familles, les ventes de leurs enfants, les viols des femmes, les mises aux fers...

En Roumanie – anciennement appelée Wallachie – les populations roms devront attendre 1856 pour voir leur condition d'esclaves prendre fin.

La répression est de plus en plus sévère même si chaque État poursuit une stratégie différente avec des lois « anti-tsiganes » ; le but implicite commun est de faire disparaître les Roms. Considéré comme hors la loi, le peuple rom est soumis aux premières expulsions forcées, aux arrestations arbitraires et au jugement du citoyen moyen qui a le droit de vie ou de mort sur la communauté.

Dans l'empire Ottoman, une grande partie des Roms est nomade. Ils vont de ville en ville en raison de leur métier. Qu'ils soient musiciens, danseurs ou forgerons, ils parcourent les pays en quête de prospérité. Les États ne ver-

Affiche de Valachie annonçant une vente aux enchères d'esclaves roms par un monastère en 1852, <http://fr.wikipedia.org>



ront pas d'un bon œil ces déplacements. La société étant de plus en plus organisée et l'administration de plus en plus structurée, notamment en ce qui concerne le paiement de l'impôt local, il n'est alors pas facile de réclamer et d'obtenir ce que l'État estime comme étant un « dû ». Ce nomadisme aura pour conséquence l'apparition de lois et de règlements rigoureux à l'encontre des populations roms de l'empire Ottoman.

## B2/ XIX<sup>e</sup> SIÈCLE, UNE SECONDE VAGUE MIGRATOIRE

Le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle est le théâtre d'une seconde vague migratoire qui va changer la population rom dans le monde entier. Cette fois, les populations roms d'Europe centrale n'hésitent pas à se répandre dans toutes les autres régions d'Europe et certaines même vont traverser les océans.

La société, en plein boom industriel, témoigne de certaines avancées, comme l'abolition de l'esclavage en Wallachie (les Roms devront attendre 1856, deux ans avant la création du Royaume de Roumanie, pour être émancipés) et en Moldavie. Cependant, leur sort ne s'améliore pas pour autant : de nombreux groupes fuient le pays tandis que d'autres survivent sans ressources. De plus, de nouvelles guerres telles que celle du Kosovo de 1999 vont forcer davantage les populations à l'exode.

Leur visibilité, plus que leur nombre, a attiré l'attention sur eux. Les autorités tentent de les recenser, de les ficher. La France, par exemple, les oblige (loi de 1912) à posséder un carnet anthropométrique. Avec cette nouvelle arrivée de migrants dans de nombreux États de l'Ouest, les mentalités se durcissent de plus en plus et beaucoup de Roms, établis depuis longue date, se voient évincés de la conscience publique.

Pendant la dépression des années 1920-30, un grand nombre de Roms est obligé de changer sa source traditionnelle de revenus. Vivant comme artisans itinérants ou comme ouvriers agricoles, ils deviennent tributaires des systèmes d'aide sociale et de soins de santé.

## TÉMOIGNAGE DONNÉ PAR LA FILLE D'UN SURVIVANT DE DACHAU

**Il s'agit d'un Rom de citoyenneté française qui a été ramassé dans les parages d'Arc-et-Senans, interné dans les Salines d'Arc-et-Senans, déporté à Chelmno, avec son cousin.**

**Quand il a compris ce qui se passait à Chelmno, il a réussi à s'échapper, il est revenu en France. En France, il a été repris, il a été déporté et a atterri à Dachau. (<http://cocomag-nanville.over-blog.com>)**

« J'avais gravé sur ma gamelle avec la pointe d'un vieux clou, notre verdine. Je n'ai pas cessé de voyager dans ma tête, surtout pendant les appels interminables sur la place. Le jour où le « chat botté », c'est un Nazi, m'a donné ce coup de gomme qui m'a explosé la mâchoire et plongé dans l'inconscience, j'ai pendant plusieurs minutes marché sur les chemins d'une France libre, respiré les senteurs printanières et blagué avec les compères d'autrefois. Le typhus faisait des ravages, des wagons et des wagons de morts entassés. Les Américains nous ont mis en quarantaine. Pas de libération ! Un régime alimentaire presque aussi pauvre que pendant notre internement : le

Cette assistance renforce les stéréotypes et la discrimination auxquels ils doivent faire face.

## B3/ LA SECONDE GUERRE MONDIALE

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, les Nazis n'hésitent pas à réutiliser les préjugés défavorables à leur égard pour légitimer leur extermination. Alors que les juifs sont accusés de « dissoudre » intellectuellement la structure de l'État, les Roms sont vus comme des voleurs d'enfants, porteurs de maladies, « intellectuellement pauvres » et dépourvus d'histoire. En raison de leur « race », les nazis les considèrent comme une menace pour la société. La loi de Nuremberg de 1935 déclare le Rom comme « race inférieure », lui retire sa nationalité allemande et donc également l'accès à ses droits civiques.

La même année, une loi interdisant les mariages entre les Roms et les Aryens voit le jour.

En 1938, Himmler, commandant de la SS, décide de « résoudre la question des Roms ». Sous le coup d'un décret, les Roms doivent abandonner leur vie itinérante et rester dans les villes. En cas de « désobéissance », ils sont directement envoyés dans les camps. Le but de ce décret est de rassembler les Roms afin de faciliter leur déportation.

Faute de documents précis, la question du nombre de Roms victimes de l'Holocauste est encore aujourd'hui l'objet d'un grand débat. Malgré tout, on estime généralement entre 250.000 et 500.000 le nombre de Roms victimes du nazisme.

Le 15 janvier 1944, les nazis déportent depuis Malines 351 Tziganes de Belgique et du Nord-Pas-de-Calais français: 15 seulement reviennent d'Auschwitz-Birkenau. C'est ainsi 70 % de la communauté rom qui a été anéantie d'un seul coup. Environ 500 Roms de Belgique mourront dans les camps de la mort à la suite de massacres.

matin un café, le midi une soupe, le soir du pain et 50 grammes de beurre au lieu de la margarine que nous donnaient les Allemands.

Ils nous obligeaient à leur jouer du violon quand un prisonnier qui avait voulu s'échapper était emmené à la potence. J'entendais « Djelem, Djelem » et je pleurais. Il y avait une sacrée solidarité à Dachau. Je me souviens de prisonniers russes qui bossaient pour les Allemands et qui nous rapportaient tout ce qu'ils pouvaient, même du papier et des crayons, mais... quand on ne sait pas écrire ! Dans mon baraquement, on a planqué trois chavés. On leur donnait notre pain et un jour sur deux, la moitié de notre soupe. Celui que nous appelions Pilou, le plus jeune, avait très mal aux dents. Il faisait des abcès, il avait les joues incroyablement rondes, à cause des abcès. Mais nous, on pensait que c'était parce qu'il mangeait le pain des autres car eux, maigrissaient très vite. Un jour, Pilou a dit qu'il n'aimait plus le pain. En fait, c'est qu'il avait tellement mal aux dents qu'il ne pouvait plus manger. Alors qu'on lui donnait presque toute notre soupe car c'était de l'eau teintée, pour qu'il se nourrisse, ses belles joues ont fondu. Quand il a fermé ses yeux, sa mâchoire s'en allait en morceaux ».



Photo du film Liberté. Un film de Tony Gatlif, avec Marc Lavoine, Marie-Josée Croze, James Thierrée. © Princes Production

Après la guerre, rien ne change : les populations roms sont toujours soumises aux mêmes préjugés et doivent de nouveau faire face au racisme des communautés locales. Elles devront attendre les années 70 pour qu'un sentiment d'injustice voie le jour parmi les populations majoritaires.

## B4/ ET AUJOURD'HUI ?

Aujourd'hui, la plus grande concentration de Roms se situe en Europe centrale (ils seraient entre 8 à 12 millions en Europe pour seulement un million aux États-Unis). Environ 90 % d'entre eux vivent de manière sédentaire. Pourtant, dans les années 1960-1980, une troisième grande vague migratoire a lieu au départ de l'Europe orientale. Deux raisons essentielles engendrent l'arrivée des Roms issus des pays de l'Est dans nos régions.

D'une part, l'effondrement du communisme précipite les populations roms dans la précarité et les discriminations. Face à ce climat politique et économique, ils fuient la misère et la xénophobie à la recherche de plus de sécurité.

D'autre part, durant la guerre en ex-Yougoslavie, les communautés sont contraintes à l'exil pour sauver leur tête. Ces deux événements sont les principales causes de l'afflux des Roms dans les pays de l'Ouest à la fin du XXe siècle.

*« Quand il y a eu la guerre en Yougoslavie, on s'est enfui du Kosovo. J'ai retrouvé mon frère là-bas, mais on ne retrouve pas la famille de ma femme. Une mère avec quatre fils, on ne peut pas les retrouver, on ne sait pas où ils sont. J'étais employé au Kosovo. J'avais un travail fixe. Je suis venu en Belgique parce qu'il y avait la guerre au Kosovo, pas parce que c'est mieux en Belgique pour moi »*

« De Charybde en Scylla? Petites chroniques d'une intégration impensée : les Roms en Wallonie » Par Jacqueline Fastrès et Sophie Hubert, RTA, dossier Intermap octobre 2009, p.5

*« En Roumanie, les Roms sont considérés comme des gi-*

*tans et n'ont droit à rien. On gagne 100 à 200 euros par mois en Roumanie, ce n'est pas assez. Beaucoup de Roms viennent ici. Ici en Belgique, il y a les droits de l'homme.»*

« De Charybde en Scylla? Petites chroniques d'une intégration impensée : les Roms en Wallonie » Par Jacqueline Fastrès et Sophie Hubert, RTA, dossier Intermap octobre 2009, p.5

Poussés par la misère, la guerre, les discriminations, fuyant l'échec des États et régimes précédents, les Roms migrants, comme les autres migrants ou réfugiés, quittent leur pays d'origine. Ils cherchent la protection et une vie meilleure dans des pays se présentant tout à la fois comme le réceptacle des droits humains et comme la modernité économique.

Face à cet afflux, pratiquement tous les États prennent des mesures restrictives à propos de l'immigration et du droit d'asile. Les États ressentant la présence des Roms comme une menace et une dévaluation de la qualité de vie, poussent ces communautés à vivre dans la pauvreté, en les privant entre autres, à l'accès aux droits fondamentaux. Pour éviter cela, beaucoup de Roms rejettent leur identité et intègrent les rangs de la population majoritaire.



« Les gens te demandent vite ta nationalité, si je dis que je suis Rom ça ne va pas. Parfois je dis que je suis turque ou marocaine. Même l'hôpital ne respecte pas les Roms, je fais attention ici. J'ai accouché ici, les enfants étaient maltraités par les docteurs. On était maltraités par les docteurs car ils ont entendu qu'on était roms. Je pense que la Belgique va devenir comme la Roumanie, ils ont peur des Roms. »

Une Rom vivant en Belgique.

Ce changement d'identité n'est pas vu d'un œil favorable par la population – ni Rom, ni majoritaire.

Les mesures d'assimilation se transforment en mesures purement répressives, allant jusqu'à la stérilisation forcée des femmes dans certains pays comme la République tchèque.

Depuis des siècles, les Roms sont présents dans de nombreuses régions du monde. Tantôt perçu comme mystérieux, tantôt comme dangereux, le peuple rom a souvent suscité la crainte et l'incompréhension des populations locales. L'entrée de nombreux pays de l'Est dans l'Union Européenne (comme la Roumanie) a conduit à des adaptations et améliorations législatives de la protection des droits des minorités. Pourtant les communautés roms doivent encore aujourd'hui faire face à des nombreux obstacles pour que leurs droits fondamentaux soient respectés.

## C/ CULTURE

Essentiellement marquée du sceau de l'oralité, la culture Rom existe au travers des personnes qui la vivifient.

Du fait de leurs conditions de vie, certains « non-Roms » ne voient en elle qu'une culture de résistance à la misère et à la pauvreté.

D'autres la présentent comme empruntée à la culture environnante, comme mémoire de cette dernière. Elle est, en réalité, l'affirmation d'une identité collective, d'une volonté de se démarquer de cet environnement social dans lequel les populations roms évoluent et donc des « Gadgés ».

Dans la culture rom, la famille se place au centre de la vie qui satisfait tous les besoins de ses membres. Elle assure une sécurité tant psychologique (elle règle les conflits) que matérielle. D'autre part, les enfants occupent une position très importante et les parents essaient de tout faire pour bien les soigner. Tenant compte du fait que les Roms sont confrontés dès le jeune âge aux problèmes familiaux, ils se sentent très tôt responsables et partagent les difficultés de la famille.

Les codes et les coutumes ont une place prépondérante dans la culture rom car ils représentent l'identité collective. Sous forme de récits ou de contes, un membre de la communauté transmet aux nouvelles générations l'histoire de leur famille. Le père apprendra à son fils le savoir-faire essentiel pour sa vie d'adulte. Même si, pour des raisons socio-économiques, ces transmissions de savoirs se font de plus en plus difficilement, les jeunes, au même titre que tous les membres de la communauté représentent un apport important à l'identité collective.

Que ce soit en littérature, en cinéma, en musique, en chant, etc., nous ne pouvons nier l'existence d'une culture riche et développée nous ayant émus, fait danser, chanter. Celle-ci, oserons-nous dire, a même influencé la culture dans le monde entier et certains artistes roms sont désormais devenus des références.

## C1/ LA MUSIQUE

La musique exprime souvent la souffrance, la révolte et la dignité du peuple rom. À une musique ancestrale se réduisant à des percussions destinées à accompagner le chant et la danse, sont venus s'ajouter des instruments tels que le violon, le cymbalum des pays de l'Est, la clarinette des Balkans, l'accordéon du bal musette... et bien sûr la guitare.



Cymbalum. Source : fr.wikipedia.org

Présente lors de grandes rencontres familiales ou religieuses, on peut reconnaître trois expressions de musique et chant roms: la musique des Tsiganes d'Europe centrale, le flamenco (signifiant *Gitans* avant de désigner un art musical, il fut interprété par les Gitans catalans ou andalous, dans un mélange de folklore espagnol, arabe et oriental) et le jazz manouche dont l'un des interprètes les plus connus fut Django Reinhardt.



Improvisateur hors pair, jouant aussi bien avec les plus grands musiciens de jazz qu'avec ses cousins de roulotte, Django est reconnu comme l'un des meilleurs guitaristes dans l'histoire du jazz. Même s'il lui manquait deux doigts, il nous a laissé un jazz qui continue d'influencer de nombreux guitaristes.

Ouverte aux nouvelles influences, la musique rom est aujourd'hui encore en pleine évolution. Elle reste l'expression du droit de vivre dans la dignité et continue à symboliser cette identité collective chère au peuple rom.

## C2/ LA LANGUE

Il faudra un certain temps pour que les populations roms se distinguent par l'usage d'une langue propre le *romani chib*, langue romani. C'est une langue orale, provenant du sanskrit. Elle n'a rien à voir avec le roumain. D'ailleurs, il est certain que le romani vient directement d'un dialecte parlé en Inde. Le romani garde un fond linguistique commun à tous les Tsiganes : les individus peuvent se comprendre, qu'ils soient citoyens français, roumains, polonais ou albanais. Néanmoins, puisque ce peuple vit disséminé dans tous les pays de l'Europe depuis des siècles, le romani s'est transformé de façon assez importante, sous l'influence des langues des peuples majoritaires qui les entouraient.

### Mot . . . . . Traduction

être humain . . . . . manush  
homme, époux . . . . . rrom  
enfant . . . . . chavro  
maison . . . . . kher  
manger . . . . . xa, crayave  
boire . . . . . pi  
jour . . . . . dives, ges  
nuit . . . . . ryat, rat, rati  
soleil . . . . . kham  
bonjour . . . . . lacho dives, shaj ustilen  
bonne route . . . . . lacho drom  
je t'aime . . . . . isch scamene, kamaw tut, mangava tut



# 3/ LES ROMS FACE AUX CLICHÉS

Lorsque que nous croisons ou rencontrons une personne pour la première fois, nous émettons souvent un jugement vis-à-vis de celle-ci. Cette première impression est importante car elle influera sur notre impression dès la première approche. Que l'on le veuille ou non, notre jugement est souvent affecté par les stéréotypes qu'on a finis, de manière inconsciente, par assimiler. Par exemple, qui n'a jamais pensé lorsqu'un conducteur n'arrive pas à se garer ou fait une fausse manœuvre « ah ! encore une femme au volant ! » ou « Mylène Farmer est la chanteuse fétiche des homosexuels », etc.

L'utilisation de stéréotypes n'affecte pas seulement le jugement sur l'autre mais également la perception que l'autre peut avoir de lui-même. Qualifier un groupe de personnes de pauvres, inadaptés, sans compétences aura une répercussion sur l'image et donc leur intégration au sein de la société mais également sur la perception que ce groupe aura de lui-même.

Les stéréotypes peuvent être dangereux. Ils contribuent à enfermer l'individu dans un groupe, voire à renforcer la stigmatisation de ce groupe qui sera exclu de la société.

Selon Goffman, les minorités ethniques et pauvres, qui portent à l'évidence leurs stigmates dans leur apparence physique, leur discours et leurs attitudes, sont ainsi considérées comme déviantes et désavantagées, voire exclues de la société « normale ».

Quand les Roms arrivent dans nos régions, ils décrivent leur fuite, les conditions de vie et l'exclusion auxquelles ils devaient faire face dans leur pays d'origine. Il est clair que leur histoire, les causes de leur migration, pourraient être celles de nombreux réfugiés. La stigmatisation ne leur est pas non plus spécifique. Renforcée par les

En France, où habitent entre 100.000 et 500.000 Roms, un incident a fait du bruit en été 2009. Trente familles roms qui campaient aux abords de Paris ont été marquées d'un timbre sur la peau pour mieux les contrôler. Cet événement rappelle de mauvais souvenirs de la Seconde Guerre mondiale, lorsque les Nazis marquaient les Roms. Rappelons que nombre d'entre eux ont été victimes de l'holocauste. Ce manque de considération à l'égard du peuple rom montre bien sa place dans la société. (Source : Amnesty Suisse, « You&AI », juin 2010)

stéréotypes et les présomptions, cette stigmatisation semble pourtant les caractériser.

A cause de la multitude d'environnements dans lequel ils vivent, de la diversité des langues et dialectes romanis qu'ils parlent, de leur présence sur les cinq continents, de leur style de vie, l'identité du peuple rom reste aux yeux des populations locales inintelligible et donc suspecte. Le Rom est alors stigmatisé, il n'est plus considéré comme un individu à part entière pouvant nouer une relation sociale légitime avec les autres et ne dispose plus des mêmes droits civiques que toute personne « ordinaire ».

## Tous les Roms volent et mendient

Un classique en Europe de l'Ouest ! Si tous les Roms ne faisaient que voler et mendier, cela se verrait certainement plus : huit à douze millions de voleurs, ça ferait beaucoup. On ne peut pas nier que certains volent et mendient mais ce sont toujours ceux - là qui sont cités dans la presse. Tous les Roms sont alors mis dans le même panier, ce qui renforce leur stigmatisation. C'est comme si l'on disait que « tous les Allemands sont des nazis » ou que « tous les Anglais sont des alcooliques et des hooligans » ou encore que « tous les Italiens sont des mafiosos ». (Source : <http://fr.rroma.org>) En ce qui concerne la mendicité, notons que la plupart des Roms n'ont pas de statut légal en Belgique, ils n'ont donc pas le droit de travailler, ni le droit à une allocation sociale. La mendicité les aide à survivre, à payer le loyer, à nourrir la famille, à envoyer les enfants à l'école.

Comme tous les citoyens, ils essayent de trouver du travail : ils animent les rues en jouant de la musique, vendent des fleurs, lavent les vitres des voitures, etc.

Même si beaucoup essaient de ne pas mendier, de ne pas voler, il existe dans certains pays, comme l'Italie, la Belgique, la France, en Roumanie, un véritable réseau du crime organisé. Encadrés par de jeunes adultes, les enfants sont formés à voler, à mendier. Traqués par la police, les enfants surveillés par les plus grands, passent leurs journées aux abords des distributeurs d'argent ou sur les grands places, prêts à « sauter » sur la première occasion pour se faire de l'argent. En Italie, une enquête policière a permis de découvrir des enfants esclaves enfermés dans des cabanes, enchaînés comme des animaux.

Plus difficile encore, l'apparition de commerce clandestin, contraignant les enfants à se prostituer. Étant donné, le caractère « caché » de cette filière, il est difficile de dire avec précision le nombre d'enfants contraints de se prostituer. Toutefois, l'UNICEF estime qu'environ un million d'enfants sont poussés chaque année dans le commerce du sexe. Les causes sous-jacentes à ce commerce sont multiples : pauvreté, discrimination, guerre, cupidité, dysfonctionnement familial, trafic de drogue...

Le gouvernement doit mettre un terme à ce genre de filière et les responsables doivent être traduits en justice. Cependant, bien souvent, les politiques n'utilisent ces informations que pour parler du peuple rom présenté une fois de plus comme un groupe homogène et indivisible. Ne recevant que cette image, beaucoup de locaux les craignent ne voyant en eux que des individus sans scrupule, des enfants bons à rien, des voleurs.

Le cinéaste roumain Liviu Tipurita offre de nombreux reportages sur ces thématiques. Ainsi, vous pourrez découvrir « Enfants voleurs » ou encore « Enfances à vendre ».

### **Les parents envoient leurs enfants dans les rues au lieu d'aller à l'école**

Si les parents Roms mendient avec les enfants, il faut préciser que cela n'est ni inhérent à la culture rom ni la volonté réelle des parents. Les causes principales sont l'exclusion sociale et la pauvreté.

Culturellement, **le lien entre la mère et l'enfant est étroit** : les enfants en Roumanie ne vont à l'école qu'à partir de sept ans. Par conséquent, se séparer de son enfant peut être vécu comme une forme d'abandon.

Pour certains parents, il peut être difficile d'assurer que l'enfant puisse manger à l'école. En effet, certaines familles **manquent de moyens financiers** pour payer un repas chaud à l'école, et même emmener des tartines est souvent difficile. Une maman qui doit aller chercher ses enfants à l'école pendant l'heure du midi afin de les nourrir perdra une partie du temps qu'elle peut consacrer à faire la manche et son « revenu » en sera automatiquement modifié à la baisse. Dans la rue, les enfants sont nourris.

De plus, il existe une véritable **angoisse** d'être arrêté par la police, expulsé et séparé de son enfant sans que celui-ci ne puisse comprendre correctement ce qui se passe. Avoir son enfant auprès de soi permet dès lors de se prémunir contre ce type d'angoisse. Quand il s'agit de nourrissons, ceux-ci sont allaités par la mère et la séparation entre les deux est inimaginable. (cf: Manifeste des Roms de Bruxelles sur la mendicité avec des enfants, 2007).

### **Les Roms sont sales**

Quand nous imaginons la vie des Roms, les images récurrentes sont souvent les caravanes, les terrains vagues bordés de détritus, les enfants couverts de boue jouant sans chaussures, etc. Autant de stéréotypes qui renforcent la vision d'une population ignorant les règles élémentaires d'hygiène.

En réalité, la propreté est une des vertus les plus importantes chez les Roms, puisqu'une femme nettoiera son habitat à l'eau de javel plusieurs fois par jour.

De plus, bien que certaines communes mettent des terrains à disposition des gens du voyage, les Roms n'ont pas toujours accès aux services de base, comme l'eau courante ou l'électricité. Certains témoigneront des difficultés vécues pour donner une douche à leurs enfants lorsqu'il n'y a pas d'accès à l'eau, qu'ils doivent utiliser des bassines et qu'il fait moins cinq degrés. Ces terrains sont parfois situés près des décharges publiques ou en bordure des autoroutes et sont difficiles à nettoyer. Se sentant humiliés, les groupes contraints de s'y installer ne font pas toujours d'effort pour les entretenir.

### **Les Roms sont des profiteurs. Ils viennent pour vivre du CPAS**

En termes de ressources, on s'en doute, le travail est fondamental. En ce qui concerne l'emploi, le faible niveau de formation ainsi que la discrimination sont les raisons principales pour lesquelles les Roms se retrouvent au chômage.

L'opinion générale sur les Roms (« voleurs et fainéants ») influence les employeurs qui écartent d'emblée le postulant rom qui fait alors appel à l'aide sociale car il ne trouve pas d'emploi.

*« Mais l'aide sociale, c'est le seuil de pauvreté, ce n'est pas une solution. Ce que nous voulons pour les jeunes, c'est l'embauche, avoir un emploi, pas l'aide sociale ».*

*« Pendant deux ans, le CPAS ne nous a pas aidés. On allait chez des personnes à gauche à droite. On a perdu beaucoup du point de vue du niveau scolaire pendant trois ans. On s'est débrouillés pour certaines choses. Quand on demandait de l'aide, personne ne nous aidait.*

*Dans notre vie, on veut avoir un but. On veut rester dans un pays qui nous accepte comme on est, avoir une famille, un diplôme »,* dit une jeune fille de 18 ans.

*« De Charybde en Scylla? Petites chroniques d'une intégration impensée : les Roms en Wallonie » Par Jacqueline Fastrès et Sophie Hubert, RTA, dossier Intermag octobre 2009, p.12*

### **Les Roms vivent dans des caravanes.**

Contrairement aux idées reçues, 90 % des Roms en Europe sont sédentaires. Ainsi, il semble que ce que les Roms ont en commun n'est pas le voyage, mais la capacité au voyage. Les Roms se déplacent généralement en quête d'un lieu pour vivre, travailler et cohabiter de manière pacifique avec leurs voisins. Lorsqu'ils sont bien accueillis dans une région, ils préfèrent s'y fixer.

### **Un problème d'intégration ?**

Partout où ils en ont eu la possibilité, les Roms se sont intégrés. Dans les Balkans par exemple, ils formaient souvent la bourgeoisie de certaines villes. Aussi loin que l'on puisse remonter le temps, grâce aux archives, les Roms étaient – et sont encore – paysans, avocats, juges, policiers, boulangers, ou artisans. Cependant, les discriminations particulièrement fortes dont ils sont victimes ne facilitent pas leur intégration.

Stigmatiser les Roms revient à les enfermer dans le cercle vicieux de la pauvreté, les privant de leur droit à la dignité. À cause de cette attitude, sans forcément partir d'une mauvaise intention, les communautés locales ne peuvent dès lors avoir qu'un a priori négatif vis-à-vis du peuple roms.

Une conséquence de ce type de comportement est le rejet par le Rom de sa propre culture. Beaucoup d'entre eux en viennent à cacher leur identité, notamment pour trouver un emploi. Comme

**Une anecdote significative tirée du dossier « De Charybde en Scylla? Petites chroniques d'une intégration impensée : les Roms en Wallonie » Par Jacqueline Fastrès et Sophie Hubert, RTA, dossier Intermag octobre 2009, p.34**

« Lors d'un des Focus groups avec des familles Roms, un service a mis à notre disposition une salle. Le personnel avait veillé à acheter des tartes pour la pause. Une dame les apporte dans la salle avant la réunion, et nous suggérons, par commodité, de les laisser plutôt dans la petite cafétéria qui jouxte la salle. « D'accord, nous dit la dame, mais alors surveillez car nous avons nos ustensiles dans la cafétéria ». Tout en démontrant un souci d'accueil soigné, elle témoigne ainsi, sans même s'en rendre compte, de son intériorisation du stéréotype «Roms = voleurs». Nous n'avons rien surveillé, et les dames roms se sont spontanément chargées de la vaisselle en fin de pause. »

on s'en douterait, cette situation est très inconfortable car les Roms doivent toujours rester sur leurs gardes afin que leur identité ne soit pas découverte. Lorsque cette identité est dévoilée, ils sont directement accusés de mentir, auprès de l'employeur par exemple, ce qui mène à un stéréotype de plus.

Pour que les Roms ne voient plus leur image entachée les confrontant à la discrimination et à la pauvreté, nous devons travailler notre discours et ouvrir le dialogue entre les populations locales et les populations roms. Depuis cinquante ans, notre société

a beaucoup évolué dans sa perception des différences. Par exemple, la personne qui consulte un psy n'est, en général, plus perçue comme folle et le droit au choix d'identité sexuelle est largement admis. Cependant, les préjugés sur base des origines restent fortement répandus. Le changement de perception et de comportement dans ce domaine est possible et doit avoir lieu. Chacun de nous peut influencer autrui dans ce sens.

## 4/ LA DISCRIMINATION NE FAIT PAS DE DISCRIMINATION

**C**haque jour, que ce soit en Afrique, en Asie, aux États-Unis ou en Europe, des actes discriminatoires sont commis. Beaucoup de personnes reçoivent un traitement différent et inégal en raison de leur origine, leur genre, leur appartenance religieuse ou leur orientation sexuelle. D'après les recherches menées par Amnesty International, un grand nombre si ce n'est la plupart des victimes des violences policières commises en Europe et aux États-Unis sont noires ou appartiennent à des minorités ethniques.

La pauvreté n'échappe pas à cette réalité. Discrimination et pauvreté sont même intimement liées. Une personne qui vit dans la précarité sera souvent discriminée et recevra donc un traitement différent.

Prenons le cas d'une mère qui vit seule avec deux enfants et qui a des difficultés financières. Elle n'aura pas les mêmes chances qu'une personne de classe moyenne pour décrocher l'emploi de son choix.

Lorsqu'une personne est discriminée, elle est souvent privée de ses droits fondamentaux. D'ailleurs, la discrimination ne s'oppose-t-elle pas à la notion d'égalité ? Discriminer c'est donc porter atteinte au principe même de droits humains qui sont universels et indivisibles.

Selon la Déclaration Universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1948, tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Chacun a donc le droit de bénéficier des mêmes possibilités de développement, d'un niveau de vie décent, de vivre en toute sécurité, de disposer de ressources et de participer à la vie collective. La réalité est toute autre.

Entre peurs, idées fausses et préjugés, les Roms, traités comme des sous-citoyens, doivent faire face aux nombreuses discriminations et n'ont pas toujours accès aux droits fondamentaux.

Se voyant dénier les droits au logement, à l'emploi, à la santé et à l'éducation qui sont les leurs, les Roms sont en outre souvent victimes d'expulsions forcées, d'agressions racistes et de violences policières. Dans certains pays, les pouvoirs publics refusent de leur accorder la citoyenneté et les documents leur

permettant de bénéficier, entre autres, de prestations sociales ou de soins de santé. En République tchèque ou en Slovaquie, les enfants roms sont souvent placés, sans que rien ne le justifie, dans des « écoles spéciales » appliquant des programmes tronqués qui limitent les chances qu'ils ont d'exprimer leurs capacités personnelles.

### A/ LA DISCRIMINATION AU LOGEMENT: HALTE AUX EXPULSIONS FORCÉES

Dans le cadre de la campagne d'Amnesty « Exigeons la dignité », nous vous avons déjà présenté, lors d'un dossier précédent ([www.amnestyinternational.be/doc/article15490.html](http://www.amnestyinternational.be/doc/article15490.html)), la problématique des bidonvilles, lieux communs à toutes les violations des droits humains. Nous vous avons parlé du Kenya, du Brésil, de l'Angola, etc. Nous avons montré les conditions de logement, le manque de sécurité, de soins de santé, d'éducation. Nous avons présenté des familles vivant sur des terrains informels depuis des années, et sujettes aux expulsions forcées.

Le manque de logement décent et les expulsions forcées ne traduisent pas seulement la réalité de personnes des pays en voie de développement mais touchent aussi de nombreuses familles des pays dits « développés ».

En Europe, les Roms sont victimes de discrimination en tout genre et particulièrement en matière de logement. Ils n'ont pas toujours accès à un logement salubre, à l'électricité, à l'eau. Victimes d'actes violents et humiliants de la part des autorités, ils sont souvent l'objet d'expulsions forcées. Ces actes qui alimentent le rejet et l'exclusion sont orchestrés ou cautionnés par des gouvernements trop peu regardants des conditions de vie de ces populations et de leurs droits.

Pourtant, les Roms, comme toute personne ou communauté, ont des droits fondamentaux. Il revient aux États de prendre des me-

**« J'aimerais vivre dans un meilleur endroit, un endroit digne d'un être humain, tout simplement. »**

Maria Dumitru, originaire de Roumanie vivant en Italie. Avec sa famille Maria et son mari Marius ont été déplacés sept fois en cinq ans.

sures afin de permettre au peuple rom de jouir de ses droits et de vivre dans la dignité.

Une expulsion forcée oblige des personnes à quitter le logement ou le terrain qu'elles occupent, contre leur volonté et cela sans aucune protection juridique ni quelconque garantie.

Notre gouvernement, comme beaucoup d'autres ailleurs dans le monde, s'est engagé à protéger notre droit à un logement convenable et au respect du caractère privé de notre domicile, ainsi que d'autres droits humains. Il a donc l'obligation de ne pas utiliser la force pour expulser les personnes de leur domicile.

#### **Les droits avant expulsion**

- Être prévenu et informé dans un délai suffisant et par écrit de la date de l'expulsion.
- Pouvoir faire appel de la décision d'expulsion.
- Le gouvernement doit veiller à ce que vous ne soyez pas à la rue.
- Vous devez être associé à la procédure, du début à la fin.
- Vous devez être relogé dans de bonnes conditions.
- Être indemnisé pour les pertes occasionnées.

#### **!! Attention, l'expulsion est le dernier recours**

#### **Les droits en cas d'expulsion**

- Vous devez disposer du temps nécessaire pour déménager et récupérer des matériaux.
- Vous devez être informé des voies de recours et bénéficier d'une aide juridique devant tribunal.
- Connaître les conditions et les règles qui régissent les expulsions.
- Les représentants des autorités doivent être présents.
- Votre logement ne doit pas être démoli avant que vous n'ayez été relogé.
- Si vous ne trouvez pas de logement convenable, c'est l'État qui doit s'en charger.

Les expulsions sont réglementées et ne sont donc pas toutes illégales. Certaines conditions doivent être respectées.

Même si des normes existent au niveau régional (UE) et mondial pour protéger les droits humains, les conditions d'expulsions ne sont toujours pas respectées et les conséquences sont généralement graves. Souvent relogés à proximité de décharges, de stations d'épuration ou de zones industrielles à la périphérie des villes, les Roms sont privés de leurs biens, de l'accès à l'emploi et aux services publics. Les enfants sont également touchés, souvent forcés à changer d'école ou deviennent déscolarisés, l'école étant trop loin et le transport difficile.

La plupart des personnes expulsées vivent dans la pauvreté et en marge de la société. Elles sont victimes de discriminations et sont parfois traitées comme des délinquants. Beaucoup d'autres vivent dans la peur d'être chassées de leur domicile. Les communautés roms sont souvent expulsées contre leur volonté, sans consultation préalable, sans information et sans une proposition de relogement décent. À l'illégalité des expulsions forcées, vient régulièrement s'ajouter une violence policière arbitraire, la police étant censée encadrer les opérations. Passages à tabac, menaces et harcèlement sont fréquents.

Lorsqu'ils tentent de se faire entendre et de s'élever contre la discrimination dont ils sont victimes, il n'est pas rare que leurs demandes soient simplement ignorées.

Cette situation vient renforcer le stéréotype de Roms nomades et en marge quand ceux-ci ne désirent qu'une chose : un habitat

## **L'EXEMPLE DE LA ROUMANIE**

Une centaine de Roms ont été expulsés de leur domicile en juin 2004, un immeuble délabré de la ville de Miercurea-Ciuc. Une solution de relogement leur a été offerte: un terrain en périphérie, situé à côté d'une station d'épuration, considérée comme insalubre et impropre à l'habitation. D'ailleurs, un panneau avertit: « Risque d'intoxication ».



Sandor Farkas est un des Roms qui a été expulsé du centre de Miercurea Ciuc/Czikszereda en 2004. La communauté vit maintenant dans les casernes métalliques placées par la municipalité sur la périphérie de Miercurea Ciuc/Czikszereda à côté des eaux usées filtrant la station, la Roumanie, le 18 janvier 2009. @AI

« Lorsqu'ils sont venus nous annoncer que nous devons partir, ils nous ont dit que nous irions à Primaveraii. Ils ne nous ont pas donné d'autre possibilité. Ils nous ont dit que si nous refusions d'y aller [...], on devrait aller vivre dans la rue [...] car ils ne mettraient pas d'autre logement à notre disposition. » (Sandor, janvier 2009)

Les conséquences sont désastreuses: 75 personnes vivent dans huit préfabriqués en métal, mal isolés, alors que d'autres ont trouvé refuge dans des cabanes fabriquées de leurs propres mains. De plus, les conditions sanitaires sont largement insuffisantes : odeurs désagréables d'excréments humains, inondations pendant les saisons de pluie, etc. Ces familles de Roms attendent toujours un logement décent, les préfabriqués étant supposés temporaires. Du temporaire longue durée (bientôt six ans)! Malgré les recours en justice, rien ne change.



« Pericol de intoxicare! fertözés veszély! » qui signifie « Risque d'intoxication! », Roma Miercurea Ciuc/Czikszereda, Roumanie, 18 janvier 2009. @AI

« Cette odeur, on peut parfois la sentir dans la ville également. C'est pourquoi il y a un panneau avertissant qu'il s'agit d'une zone contaminée, mais ils s'en moquent, ils nous disent : « Vous êtes Roms, vous mourrez ici. » (Regina, mai 2009)

## L'EXEMPLE DE L'ITALIE

Selon la plupart des estimations indépendantes, le chiffre des populations Roms vivant en Italie se situe entre 12.000 et 15.000. Même si certains Roms vivent dans des résidences permanentes à Rome, 7.200 vivraient dans des camps.

Vivant de façon irrégulière dans des cabanes construites de façon précaire, situées au bord des zones urbaines et n'ayant pas de domicile officiel, les Roms ont du mal à avoir un emploi.

Pas de travail, pas de logement. Pas de logement, pas de travail. Les Roms se retrouvent donc malgré eux piégés dans un système qui les précarise et qui les empêche de vivre dans la dignité.

Depuis 2009, la situation des Roms s'est transformée en un sujet électoral de grande importance à échelle locale et nationale. En Italie, la réponse du gouvernement a été d'élaborer un décret présidentiel appelé « Plan Nomades ». À la base, ce projet fut bien reçu car il devait mettre en place un plan intégral pour aborder les problèmes sous-jacents et les violations des droits humains auxquels les Roms sont confrontés.

La réalité est toute autre. La conception et les objectifs du « Plan Nomades » reflètent seulement les motifs de préoccupations exprimés par la majorité, sans tenir compte des droits de la communauté rom.

Ce plan, initialement prévu pour 2010, ouvre la voie à l'expulsion forcée de milliers de Roms vivant dans des campements situés à Rome. Il prévoit la réinstallation d'environ 6.000 d'entre eux dans 13 camps situés en périphérie de la capitale. Non informés de leur « déménagements », certains craignent que leurs perspectives d'emploi et la scolarité de leurs enfants ne pâtissent de cette relocalisation. De plus, beaucoup redoutent que le « remplacement » se fasse au détriment des liens familiaux (chers aux populations roms).

Pour les autres, il n'existe aucune solution de relogement. Les autorités chargées de s'occuper de ce plan ont avoué à Amnesty International que la sélection se ferait en fonction de la bonne conduite, par exemple si une personne a déjà commis un délit ou pas.

digne de ce nom et l'intégration.

Le fait d'autoriser les expulsions forcées, de ne pas respecter le principe de non-discrimination constitue une violation du droit international. Bien que de nombreux pays aient ratifié des textes internationaux et régionaux pour la protection des droits humains, certains pratiquent encore une politique discriminatoire envers les communautés roms.

D'autres gouvernements, comme l'Italie, ont adopté des mesures pour « améliorer » la situation des Roms. Cependant, les « solutions » proposées ne correspondent pas à la réalité et restent insuffisantes.

## B/ ÉDUCATION: STOP À LA DISCRIMINATION!

Tous les enfants du monde jouissent d'une protection et de droits qui leur sont spécifiques et garantis par plusieurs textes interna-

Le « Plan Nomades » n'est pas une solution en soi. N'ayant pas été élaboré avec les personnes concernées (ONGs travaillant sur le terrain, organisations roms.), il ne prend pas en compte les besoins des communautés et ne leur propose pas de logements stables.



María Dumitru et ses enfants dans le camp de Via Centocelle, Rome, Italie, 14 janvier 2010. @AI

María Dumitru et Marius Alexandru sont deux jeunes Roms de 28 ans, d'origine roumaine. Ils ont trois fils en bas âge. Depuis leur arrivée en Italie en 2004, ils ont déjà été relogés dans cinq camps différents, sans que jamais on ne leur ait proposé un meilleur logement. Le 11 novembre 2009, ils ont été déplacés pour la dernière fois dans un camp « non autorisé » près de Via Centocelle, à Rome.

Aucun d'entre eux n'avaient entendu parler du « Plan Nomades ». Quand Amnesty le leur expliqua, María dit : « Ce n'est pas une bonne idée, nous ne voulons pas que nos enfants changent de collège. Ionut, sept ans, est l'aîné et va au collège ; Florin a seulement deux ans et Andrea Ionica en a quatre. Elle ira à la garderie, elle est sur la liste d'attente. [...] Nous ne voulons pas déménager dans un endroit éloigné du collège. »

tionaux dont la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Pour un enfant, l'accès à l'éducation est un des éléments fondamentaux de sa construction future. C'est pourquoi, il revient aux États de garantir le droit à l'éducation.

C'est notamment en jouissant de ce droit que l'enfant sera à même de s'épanouir, d'accéder au bonheur et à la réussite de sa vie adulte. Ainsi, limiter l'accès à l'éducation réduit considérablement les perspectives d'avenir des enfants qui en sont privés et met clairement en évidence le lien entre développement et éducation ou pauvreté et sous-éducation. Vaincre la pauvreté n'est pas simplement une affaire économique, mais passe par la prise en compte et le respect des droits de chacun. Il est nécessaire de favoriser le respect des droits humains pour fournir à chacun les moyens de se sortir de sa situation de pauvreté.

« Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseigne-

**ment élémentaire et fondamental.** » Article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

**« Droit au développement des capacités. L'État doit respecter le droit et le devoir des parents d'assurer le développement des capacités de l'enfant. »** Article 5 de la Convention Internationale des droits de l'enfant.

Pour certaines minorités, l'éducation reste encore un privilège réservé aux autres. En Europe, le système scolaire est toujours em-

preint de discrimination qui touche les populations les plus « vulnérables ». La discrimination apparaît selon les pays de manière plus ou moins visible, mais le problème reste entier.

En 2007, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé que la République tchèque avait discriminé les enfants roms en pratiquant la ségrégation scolaire. Malgré les mesures prises par le gouvernement pour éliminer cette discrimination structurelle, le problème reste entier. En théorie les lois sur le respect de la diversité existent, mais en pratique elles ne sont pas toujours respectées.

## L'EXEMPLE DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Un des exemples les plus éloquents en matière de discrimination scolaire est celui de la République tchèque. Dans ce pays pourtant régi par des normes interdisant la ségrégation et la discrimination, les injustices sont nombreuses. Les enfants se retrouvent privés de leur droit de ne pas faire l'objet de discrimination dans l'éducation. En agissant de la sorte, l'État bafoue son obligation au regard du droit international. Selon les chiffres fournis par l'Institut d'information sur l'éducation, les Roms représentaient 95 % des 172 élèves qui suivaient le programme destiné aux enfants souffrant de « handicaps mentaux légers ». Les conséquences, notamment en ce qui concerne le développement, sont dramatiques pour ces enfants obligés de suivre un enseignement restreint.

Dans le système scolaire tchèque, il existe différents niveaux d'enseignement.

Les **écoles élémentaires ordinaires** et les **écoles élémentaires pratiques**.

- Les premières sont en général mal équipées pour recevoir des enfants issus de diverses origines ethniques et ne sont pas disposées à aider les élèves se trouvant en difficulté. Il y a un réel manque de cours de langue supplémentaire, de soutien scolaire pour les enfants roms. L'échec des enfants est attribué à leur manque de capacités intellectuelles alors qu'à l'inverse, c'est le système scolaire qui est à remettre en question.
- Leurs difficultés sont bien souvent interprétées comme étant le

résultat d'une déficience mentale et de nombreux enfants roms se retrouvent dans des écoles spécialisées pour enfants souffrant de « léger handicap mental » : **les écoles élémentaires pratiques**. Avant qu'une telle décision soit prise, des tests sont effectués. Cependant, ils ne prennent pas en considération les paramètres sociaux, culturels ou linguistiques. Le test qui date maintenant de plus de dix ans se base sur les capacités de communication alors que la langue nationale n'est pas forcément parlée par les enfants roms. Résultat: beaucoup d'enfants sont envoyés en école pour « légers handicapés mentaux », bien que ne souffrant d'aucun handicap de la sorte.

Le fait que les enfants roms soient pour la plus part placés dans ces écoles dites « pratiques », n'est qu'une partie du problème. Pourtant, le manque d'éducation est au cœur du système d'exclusions qui les maintient dans la pauvreté. La discrimination subie par les Roms dans les écoles élémentaires ordinaires, du fait des préjugés des enseignants ainsi que des parents non-roms et l'absence de soutien dont ont besoin ces enfants, montre également le non-respect du droits des enfants en République tchèque.

Discriminés et mal traités dans les écoles dites ordinaires, les parents, mal informés du niveau de formation des écoles pratiques, choisissent de protéger leurs enfants. Les jeunes reçoivent alors un enseignement « inférieur » qui réduit leurs chances d'accéder à l'enseignement supérieur.



Les enfants roms assistant à un cours d'une école primaire pratique destiné aux enfants souffrant de « handicaps mentaux légers », République tchèque, le 10 février 2009. ©AI

**« Quand j'allais à l'école, il y avait des blancs dans ma classe. Et puis les années 90 sont arrivées et ils ont retiré les blancs, ils ont créé une école pour eux et laissé les Roms ici... mais ça serait mieux si les blancs allaient à l'école avec les Roms, ils auraient de meilleures relations... j'ai beaucoup d'amis à Jarovnice, à Peklany, à Rencišov... parce que j'étais avec des blancs. Mais mon fils, par exemple, il n'a pas d'amis blancs, rien que des Roms. »**

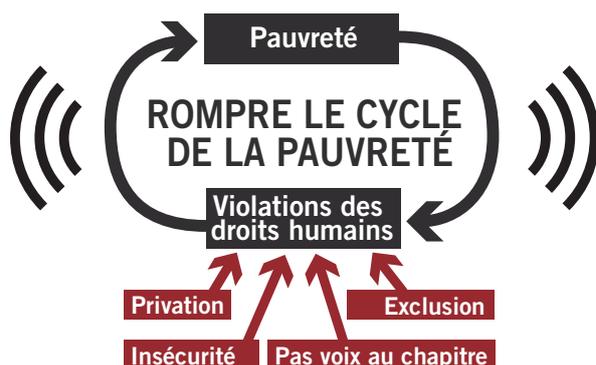
**Un Rom de Jarovnice, République tchèque.**

# 5/ LA RELATION ENTRE L'ACCÈS AUX DROITS ET LE CYCLE DE LA PAUVRETÉ

Lorsque les personnes confrontées à la pauvreté évoquent leur expérience, elles ne parlent pas seulement de leur dénuement – bien que celui-ci joue évidemment un rôle essentiel dans leur existence. Elles expliquent, par exemple, qu'elles risquent de ne pas avoir les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école, ou qu'elles craignent que l'école, voire leur maison, soit démolie au bulldozer le lendemain matin. Elles parlent de la crainte de la violence, qui est omniprésente, et de leur peur d'être traitées comme des délinquants. Elles disent qu'elles ne sont jamais écoutées, qu'elles sont exclues non seulement de la société dite « ordi-

naire », mais aussi des décisions qui les concernent. Elles évoquent les arrestations arbitraires et la perte de leurs maigres moyens de subsistance quand des multinationales décident d'extraire les richesses naturelles qui se trouvent sous leurs pieds ; elles sont alors marginalisées et se voient dénier l'accès à la justice.

Un lien direct peut être établi entre les atteintes aux droits humains et l'appauvrissement, ainsi qu'entre le fait d'être pauvre et celui d'être victime de violations des droits humains. Par conséquent, toute solution durable à la pauvreté doit être profondément



Au Burkina Faso, par exemple, l'écrasante majorité – plus de 95 % – des femmes et des jeunes filles qui meurent des complications d'une grossesse sont pauvres et viennent de pays peu développés. Les femmes ont droit à la vie, mais elles sont nombreuses à mourir à cause de la pauvreté, de l'injustice et de l'impuissance à laquelle elles sont réduites. Victimes de discrimination, les femmes, les jeunes filles et les fillettes sont parfois contraintes par leurs proches à se marier très tôt ou contre leur gré, n'ont pas accès aux moyens de contraception, ne peuvent donc contrôler leur propre corps et sont souvent privées de toute liberté économique.



## NE PAS AVOIR LA VOIX AU CHAPITRE : AUCUNE POSSIBILITÉ DE SE FAIRE ENTENDRE

L'exclusion est étroitement liée à un autre problème que rencontrent les pauvres – le fait d'être ignorés par ceux qui détiennent le pouvoir. Les personnes pauvres ont l'impression que leur opinion n'est pas prise en compte. Dans les bidonvilles au Brésil par exemple, les efforts de populations pour s'organiser se heurtent à la répression, certaines informations concernant leurs communautés ne leur sont pas communiquées et les procédures de consultation sont truquées ou sans effet.

ancrée dans la réalisation des droits humains. Pour dire les choses plus simplement, être victime de violations des droits humains augmente les risques de devenir pauvre, et être pauvre augmente les risques de subir des violations des droits humains.

Lorsqu'une femme n'a pas accès à ses droits fondamentaux (éducation, santé, sécurité, etc.) et qu'elle meurt prématurément, sa famille s'en trouve encore plus appauvrie et perd les moyens de subsistance que la femme apportait, en raison des tâches non rémunérées qu'elle effectuait pour ses proches. Ceux-ci doivent alors assumer la prise en charge et l'éducation des enfants qu'elle assurait.

# 6/ LA PAUVRETÉ, À QUI LA FAUTE ?

La pauvreté est souvent une des conséquences prévisibles des décisions politiques, des lois, des pratiques d'État ou d'autres acteurs. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, une personne qui vit dans une grande précarité n'a souvent pas accès à ses droits fondamentaux. Pourtant, de nombreux États se sont engagés à les respecter en signant la Déclaration universelle des droits de l'homme et les différentes conventions relatives à la protection des droits humains. Ils ont donc une responsabilité face à ceux-ci. Ils ont pour obligation de respecter les droits humains, de les protéger et de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que tous, sans exception, jouissent de leurs droits. C'est aux États qu'il incombe de prendre les mesures nécessaires pour que personne ne soit soumis à une quelconque forme de discrimination et que les droits humains deviennent une réalité pour tous, dans les plus brefs délais.

Mais les États ne sont pas les seuls responsables. La responsabilité incombe également à tous ceux et celles qui prétendent de mauvaise foi qu'ils/elles sont impuissant(e)s, qu'il n'existe aucun remède contre la pauvreté, que la pauvreté est une fatalité et qu'elle est causée en grande partie par la faute des personnes concernées. Elle échoit aussi aux personnes qui ne veulent pas admettre que la pauvreté n'est pas seulement un problème financier et contestent que tous les êtres humains ont droit à une vie libre, en sécurité et dans la dignité, et droit à une part du bien-être de notre monde. La responsabilité incombe enfin à ceux et

## INSÉCURITÉ

Lorsque vous vivez dans la pauvreté, votre sécurité personnelle et celle de votre famille est menacée quotidiennement. Votre domicile, vos biens et vos moyens de subsistance sont le plus souvent soumis à toutes sortes d'aléas et ne sont pas ou peu protégés par la loi. Vous ne bénéficiez probablement d'aucune forme de sécurité sociale qui vous procurerait un minimum de garanties en cas de maladie, de mauvaise récolte ou de chômage. Les personnes pauvres occupent rarement un emploi stable et permanent et n'ont généralement aucun pouvoir dans le cadre des relations employeur-employé. Elles ne disposent d'aucun recours lorsque ceux qui exercent un pouvoir sur elles en abusent – les fermiers sont à la merci de propriétaires terriens, les villageois peuvent être expulsés par des promoteurs immobiliers, et les femmes sont en danger dans leur milieu et leur famille.

Pour les libérer de ce piège, il est essentiel que leurs droits soient respectés. Le respect des droits humains exige qu'il soit tenu compte de chaque personne, que chacun ait son mot à dire, et que ceux qui détiennent le pouvoir veillent à ce que tous puissent vivre à l'abri de la peur et du besoin. Le plein respect des droits nécessite de reconnaître que chacun a le droit de vivre dans la dignité, que chacun a droit à la nourriture, à l'eau, aux soins médicaux, à l'éducation et au logement...

celles qui considèrent les personnes en situation de pauvreté avec mépris et manque de respect et qui ne les prennent pas au sérieux, ne veulent pas les écouter et cherchent à les exclure.

On le voit donc ici, nombreux sont les responsables de la pauvreté, mais les États le sont prioritairement, puisqu'il se sont engagés à respecter les droits humains. En Europe, bien que de nombreux pays aient ratifié des textes internationaux et régionaux pour la protection des droits humains, certains pratiquent encore une politique discriminatoire envers les minorités, par exemple les communautés roms. Le fait d'autoriser les expulsions forcées, de ne pas respecter le principe de non-discrimination en milieu scolaire, etc. constitue une violation du droit international. Ces pratiques perpétuent la ségrégation raciale déjà bien ancrée dans les mentalités.

« Malgré la discrimination systématique envers les millions de Roms vivant sur le continent, l'Union Européenne n'amène pas les autorités nationales à rendre des comptes lorsqu'elles n'assument pas leurs responsabilités. Les dirigeants de l'UE doivent adopter un plan d'action concret pour lutter contre les atteintes aux droits humains subies par les communautés roms. Ils doivent dénoncer les attaques racistes et les propos haineux, ainsi qu'apporter des mesures concrètes pour mettre fin à la discrimination dans l'accès au logement, à l'éducation, à la santé et à l'emploi. »

Claudio Cordone, secrétaire général par intérim d'Amnesty

# 7/ LA SITUATION EN BELGIQUE : LES ROMS ET GENS DU VOYAGE

**S**ouvent par manque de connaissance, les Roms et les Gens du Voyage sont amalgamés dans un tout uniforme. Cependant, il existe une distinction entre ces deux communautés qui n'ont en fait pas le même mode de vie. L'une des différences principales est le rapport à l'habitat mobile. On pense souvent que les Roms sont nomades. En réalité, non. Les Roms dans la majorité des cas réclament un logement sédentaire, en dur et cherchent l'intégration. En revanche, les Gens du Voyage ont fait le choix de l'habitat mobile pour des raisons pratiques.

Du fait de leurs différences et leurs modes de vie distincts, les Gens du Voyage et les Roms rencontrent des problèmes différents. Pour les premiers, il s'agit plus de l'acceptation de leur nomadisme et de la mise en place des infrastructures nécessaires. En ce qui concerne les seconds, il ne faut pas oublier de préciser qu'il y a des Roms belges, hongrois, tchèques, etc. qui eux rencontrent des problèmes d'intégration dans leur pays de résidence du fait de leur stigmatisation. Rejetés, beaucoup parmi eux arrivent en Europe de l'Ouest à la recherche d'une vie meilleure. Ils se heurtent alors aux problèmes liés au droit d'asile, au statut de réfugié et aux complications en découlant. Dans tous les cas, tous sans exception sont victimes de discrimination.

## 1/ LES GENS DU VOYAGE

Entre 12 et 15.000 en Belgique, les Gens du Voyage ont choisi comme mode de vie le nomadisme pour des raisons culturelles ou économiques.

Une chose est sûre : les Gens du Voyage ont deux grandes caractéristiques : l'habitat mobile et une activité économique qui ne nécessite pas d'attachement à la terre.

Le nomade change de ville et arrête sa caravane dans un lieu où les ressources sont disponibles.

Par exemple, le rémouleur, plus connu sous le nom d'aiguiseur de couteau, arrêta autrefois sa caravane dans un village afin d'aiguiser les ustensiles coupants et tranchants des ménagères ou des commerçants. Une fois sa tâche accomplie, n'ayant plus rien

Rémouleur Yéniche, environ 1930, <http://fr.wikipedia.org>



à faire et donc plus de revenus, le rémouleur allait dans le village voisin. Travailleurs polyvalents, les Gens du Voyage saisissaient les opportunités et exploitaient les ressources disponibles du territoire sur lequel ils se trouvaient.

Avec l'apparition de grandes chaînes commerciales, beaucoup de ces métiers ont aujourd'hui disparu. Les Gens du voyage ont dû s'adapter. Malgré tout, certains exercent

toujours des métiers saisonniers (métiers du spectacle, cirque, brocantes, marchés, fêtes, etc.). Ils continuent donc à se déplacer à la recherche de clients nécessaires pour obtenir leurs gains. Le nomadisme c'est aussi une affirmation de leur identité et certains n'hésitent pas à revendiquer leur mode de vie de voyageurs comme leur attachement à la culture du déplacement.

Le nomadisme des Gens du Voyage est donc à la fois un choix et une nécessité économique.

Pour les accueillir, des terrains de passage ou résidentiels sont nécessaires afin que les Gens du Voyage puissent stationner leur caravane. Ces terrains doivent fournir à leurs hôtes un accès à l'eau, à l'électricité, aux transports, un système d'égouts récent.

Même si de nombreuses communes sont confrontées à l'habitat mobile (une sur trois en Wallonie), la mise à disposition de terrains adaptés est souvent compliquée. Aucun règlement n'oblige une commune à mettre un endroit à disposition des Gens du Voyage. La décision est totalement soumise à la bonne volonté de la commune concernée.

On retrouvera quelques terrains officiels en Wallonie, un à Bastogne, un à Ottignies et l'autre à Namur pour 28 en Flandre.

Que ce soit dans la partie francophone ou flamande, les Gens du Voyage doivent faire face au problème de surpopulation des terrains.

L'habitat mobile reste difficile à se faire accepter car le logement est souvent considéré comme devant être en dur et sédentaire. La caravane n'est donc pas toujours prise en compte par les codes régionaux du logement. En Wallonie, par exemple, la caravane n'est pas considérée comme logement salubre.

À côté des terrains officiels, il y a les sites « illégaux » qui n'offrent aucun confort. Dans de nombreux cas, il n'y a pas de collecte des ordures, ni d'accès à l'eau et à l'électricité, ce qui pose de graves questions d'ordre sanitaire. Nous imaginons dès lors l'impact de telles conditions sur la santé et le renforcement des stéréotypes vis-à-vis des Gens du Voyage.

Pour apaiser la suspicion et la stigmatisation des Gens du Voyage, il est donc nécessaire que s'ouvre le débat sur la situation de ces populations nomades et que s'instaure la communication entre riverains et voyageurs. Il est également nécessaire qu'ils soient considérés comme citoyens à part entière, ayant le droit au chapitre, dans les décisions qui les concernent, notamment lorsque nous parlons de terrains d'accueil.

## 2/ LES ROMS

Bien qu'il n'existe aucune statistique officielle, les Roms seraient approximativement entre 10.000 et 15.000 en Belgique. Présents dans nos régions depuis le XVe siècle, la majorité des Roms vivant aujourd'hui en Belgique sont issus des pays de l'Europe de l'Est. Guerres, misère, discrimination, exclusion, voilà autant de raisons forçant les Roms à fuir leur pays.

La fille de Ramadan et de Valdete Missini qui ont dû fuir le conflit du Kosovo en 1999. Ils font maintenant face à l'expulsion forcée annoncée par le Député du Maire de Belgrade le 30 mars 2010. @AI

Récemment encore des vagues de violence raciste ont déferlé sur certains pays d'Europe de l'Est (Hongrie, Slovaquie, République tchèque). En conséquence, les Roms fuient les violences qui menacent leur vie, en quête de lieux plus accueillants à leur égard, de plus de ressources et d'une citoyenneté qui leur est partout refusée.

« Comme je suis arrivée depuis peu, je n'ai aucune difficulté ici. Ici, on est bien accueilli. D'où je viens, c'était ça l'horreur » ( « De Charybde en Scylla? Petites chroniques d'une intégration impensée : les Roms en Wallonie » Par Jacqueline Fastrès et Sophie Hubert, RTA, dossier InterMag octobre 2009, p.15)

Comme le plupart des migrants, les Roms ont quitté leur pays pour arriver chez nous pensant trouver un pays respectant les droits humains et offrant une modernité économique. Ils revendiquent le droit de se déplacer autant que de s'installer où ils sont, comme tout membre de l'Union Européenne. Pourtant, dès leur arrivée dans le pays « d'accueil », les Roms sont confrontés à une situation paradoxale : d'un côté, ils entendent un intense discours en faveur des droits humains, et de l'autre, ils sont soumis à une politique de plus en plus restrictive en matière d'asile.

Dans la réalité, ils n'ont pas le droit au travail, pas d'accès aux soins de santé, ni au logement et sont parfois enfermés et renvoyés dans leur pays « d'origine ». Les Roms doivent faire face à une forte discrimination, notamment en ce qui concerne l'emploi ou l'éducation.

Camp de Roms en Serbie, proximité du Kosovo. Beaucoup de Roms se sont enfuis à cause de la guerre de Kosovo (<http://en.wikipedia.org/>)



## 2A/ L'ASILE

**Définition de réfugié :** Chaque personne qui craint avec raison d'être persécutée du fait de sa « race », religion, nationalité, de ses opinions politiques, etc., qui se trouve en dehors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut obtenir ou ne veut pas la protection de son pays.

Comme nous l'avons vu précédemment, les Roms qui ont été persécutés, discriminés, demandent protection à nos États et aspirent donc au statut de réfugié. Mais les difficultés commencent chez nous au moment d'entamer la procédure de demande d'asile. En tant que ressortissants de l'Union Européenne, les Roms ont moins de chance d'être « acceptés » et leur requête est souvent rejetée. En effet, la législation considère tous les pays membres comme des « pays d'origine sûre » en matière d'asile. C'est-à-dire qu'un Rom persécuté en Roumanie ne sera pas considéré comme en danger puisqu'il vient de Roumanie, pays n'étant pas considéré comme à risques étant membre de l'Union Européenne. (*Les demandeurs d'asile roms dans les États membres du Conseil de l'Europe*, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe).

D'autres difficultés surgissent quand il faut raconter pourquoi on demande le statut de réfugié, car les Roms n'en ont pas forcément les moyens, comme beaucoup de demandeurs d'asile dans le monde.

### - La langue romani et la crédibilité de l'histoire

La diversité des langues peut engendrer des difficultés d'interprétation et de compréhension. Pourtant, il est essentiel qu'il n'y ait pas de contradictions ni de confusions dans l'histoire racontée, car cela peut conduire à une décision négative. Nous pouvons imaginer la difficulté pour un Rom de fournir un récit chronologique alors qu'il n'existe pas de mots qui nomment les jours de la semaine en romani.

### - Le manque de preuve

Comment prouver qui on est, d'où on vient et pourquoi on est là lorsqu'on a quitté son pays en urgence ? Quelles preuves peut-on fournir ?

Pourtant, quand un étranger fait sa demande d'asile, il doit pouvoir prouver son identité, c'est-à-dire fournir une pièce d'identité.

Or, il n'a pas forcément de papiers, ils les a perdus ou n'en a jamais eus. Il doit également démontrer que des circonstances exceptionnelles l'empêchent de retourner dans son pays et joindre des pièces qui le prouvent. Le fait de séjourner depuis longtemps en Belgique et d'être intégré ne suffit pas. Il faut pouvoir démontrer que l'on est menacé. Même si les gouvernements connaissent bien la situation des Roms dans certains pays, comme par exemple le Kosovo, le demandeur doit quand même prouver qu'il a subi un tort.

*« Comment puis-je avoir des preuves, alors que j'ai quitté en urgence mon foyer au risque d'être agressé? (...) On ne pouvait pas quand on nous menaçait, quand on nous expulsait, prendre une caméra et filmer ce qui nous arrivait », indique un Rom, mais par contre : « Vous devez savoir que la meilleure chose qui a été filmée durant toutes ces années de guerre est de la mission des Nations Unies (l'UNMIK) au Kosovo (...). La mission des NU au Kosovo a toutes les informations sur la situation difficile des Roms au Kosovo. Je demande aux pays de l'UE, comme la France, la Belgique, etc. : ils sont au courant de toute cette guerre, c'était la politique européenne. Ils sont conscients des conséquences là. »*

(« De Charybde en Scylla? Petites chroniques d'une intégration impensée : les Roms en Wallonie » Par Jacqueline Fastrès et Sophie Hubert, RTA, dossier InterMag octobre 2009, p.19-20).

#### Le cas des apatrides est également compliqué à prouver

Une personne est apatride quand elle n'a aucune nationalité. C'est-à-dire qu'aucun État ne la considère comme sa ressortissante. On peut devenir apatride par exemple suite de la dissolution d'un État ou de la privation arbitraire de nationalité, ou encore en cas d'absence de déclaration de naissance.

L'apatride peut demander le droit d'asile. Ici à nouveau, il devra fournir les preuves de sa situation, ce qui est encore plus insensé que dans le cas du « simple » demandeur d'asile.

#### Que se passe-t-il si l'asile est refusé?

Les Roms qui n'ont pas obtenu l'asile se retrouvent en situation d'illegalité. Soit ils restent dans le pays comme illégaux, renonçant à leurs droits fondamentaux, soit ils vont tenter leur chance dans un autre pays. Certains retournent dans leur pays d'origine, mais c'est risqué et peu viable. Toute cette situation, complexe et souvent très longue, les prive d'une vie sociale « normale ». Sans papiers d'identité, ils ont des difficultés à trouver un emploi, à ouvrir un compte en banque, à avoir une assurance maladie. Ils ne peuvent signer un bail pour un logement, s'inscrire pour avoir tout type d'abonnement (transports en commun par exemple). Ils deviennent invisibles et vivent sans cesse dans l'insécurité.

## 2B/ DISCRIMINATION FACE À L'EMPLOI

La méfiance des employeurs ou du reste de la société, qui ne veulent pas engager les Roms du fait de leur stigmatisation les empêche souvent de trouver un emploi. En conséquence, ils sont forcés de travailler au noir, où ils acquièrent l'expérience professionnelle et certaines qualifications, mais qu'ils ne peuvent prouver. De plus les employeurs profitent souvent des travailleurs illégaux pour les exploiter. Les étrangers qui ont le droit de séjour grâce à leur contrat

de travail, sont donc dépendants de leur employeur, et sont plus enclins à accepter des conditions de travail difficiles. S'ils perdent leur boulot, ils perdent tout.

La non-reconnaissance des personnes travaillant sur le sol belge est paradoxale puisque ces personnes rapportent de l'argent à l'État, notamment en consommant. En retour, elles n'ont droit à rien du tout. La difficulté de trouver un emploi rend impossible la location d'un logement et vice-versa. Pourtant, nous l'avons déjà stipulé plus haut, les Roms veulent travailler, avoir un avenir meilleur et stable pour leurs enfants et pour eux-mêmes.

*« Pour moi, mon pays est la Belgique où je suis maintenant. Étant régularisé, je ferai tout dans ma vie, je suis capable de travailler. »*

(« De Charybde en Scylla? Petites chroniques d'une intégration impensée : les Roms en Wallonie » Par Jacqueline Fastrès et Sophie Hubert, RTA, dossier InterMag octobre 2009, p.16).

## 2C/ DISCRIMINATION FACE À L'ÉDUCATION

Lorsqu'un Rom est en situation irrégulière, c'est sa famille tout entière qui est touchée et malheureusement les enfants voient certains de leurs droits fondamentaux bafoués, dont leur droit à l'éducation.

Même si certaines directions acceptent l'inscription d'enfants « sans-papiers » au sein de leur établissement scolaire, l'accès au droit à l'éducation n'est pas toujours totalement donné. Nous ne pouvons pas parler d'égalité des chances, lorsqu'une famille qui a des difficultés financières a du mal à assumer cette école « gratuite » et obligatoire. Beaucoup de Roms disent ne pas avoir l'argent pour les fournitures scolaires, le transport en commun, pour les repas chauds de la cantine scolaire, pour les vêtements des enfants...

*« Je n'arrive pas à acheter les bics, les stylos, les crayons pour les enfants. Chaque fois, j'ai des problèmes à l'école parce que je n'achète pas. Je fais ce que je peux mais ne sais pas acheter des fournitures chaque mois, cela coûte cher, un stylo, cela coûte presque 9 euros. Ils suivent bien à l'école, même le petit se débrouille bien en maternelle ».*

*« J'ai deux enfants, ils ne vont pas à l'école car je n'ai pas d'argent. »* (« De Charybde en Scylla? Petites chroniques d'une intégration impensée : les Roms en Wallonie » Par Jacqueline Fastrès et Sophie Hubert, RTA, dossier InterMag octobre 2009, p.48).

La discrimination dans le milieu n'est pas qu'une question économique, beaucoup de parents roms craignent d'envoyer leurs enfants à l'école de peur que ceux-ci soient rejetés par les autres, stigmatisés. Il faut dire que la plupart d'entre eux ont déjà vécu des situations très discriminantes dans leur pays d'origine. Les rapports humains sont pourtant très importants pour une famille rom, surtout pour les mères. L'idée que l'école serait essentielle dans le développement des capacités intellectuelles semble plutôt absente des « priorités » du peuple rom. En revanche, l'aspect affectif prend une place prépondérante.

Les parents, surtout les mères, veulent s'assurer que les enfants seront reçus au sein de l'établissement avec une attention particulière. Compliments, gestes affectueux, bisous, comptent beaucoup pour une appréciation positive de l'école. Alors il n'est pas évident pour une maman de rompre le lien affectif qui les unit en envoyant son enfant dans un endroit où il risque d'être exclu.

Même si l'appréciation de l'enseignement belge, perçu comme faisant preuve d'une plus grande justice sociale en comparaison des expériences vécues au sein de leur propre pays, est généralement bien vu de la part des Roms, il existe malgré tout encore une certaine stigmatisation.

*« L'enseignante de ma fille m'a fait venir à l'école pour une discussion. Elle parlait individuelle à chaque parent environ cinq à dix minutes. Quand elle m'a fait entrer, à peine elle m'a parlé d'une somme d'argent que nous devions pour la sortie en « classe verte » que c'était fini, je crois que je suis resté à peine trois minutes. Très froide, elle ne m'a rien dit sur les résultats de C. ou d'autres choses, comment elle est en classe, comment elle la sent. Quand c'est ma femme qui y va c'est encore pire, elle lui parle à l'entrée de la cour, même pas dedans. »*

(H. 28 ans, Roumanie)

(« Scolarisation des enfants roms en Belgique. Paroles de parents. », Fondation Roi Baudouin, p. 45, [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be))

D'autres obstacles sont aussi à prendre en compte. Diversité de la langue, différents modes d'apprentissage, difficultés d'adaptation et éclatement des attentes, autant de raisons qui défavorisent l'élève exposé alors à l'échec scolaire.

Pourtant, malgré les difficultés rencontrées, la plupart des Roms pensent qu'il est très important que leurs enfants aillent à l'école. Pour eux, poursuivre des études pour se former à un métier permettrait à leur progéniture de mener une vie plus stable et plus paisible que la leur sur le plan financier. C'est aussi une occasion de changer les perceptions que les autres ont d'eux, de rompre avec le cercle vicieux de la stigmatisation.

*« L'école te donne un métier, un salaire. Tu dois aller à l'école. Si tu ne vas pas à l'école tu deviens un vagabond, un mendiant. Personne t'embauche chez lui si t'as pas de diplôme, si tu ne sais rien faire. »* (H. 37 ans, Roumanie) (« Scolarisation des enfants roms en Belgique. Paroles de parents. », Fondation Roi Baudouin, p. 45, [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be))

## 8/ CONCLUSION

Comme nous l'avons vu dans ce dossier, le peuple rom inspire depuis toujours le mystère et l'incompréhension. Mal connu, il a dû faire face au fil des siècles à de nombreux obstacles l'obligeant souvent à fuir son pays d'origine. L'image des Roms est assez paradoxale. D'une part, nous affectionnons leur culture, nous nous laissons transporter par leur musique ou leur cinéma et d'autre part, nous les craignons.

Nous l'avons également développé, les Roms sont sans cesse soumis à de nombreux stéréotypes. Stéréotypes qui ont des conséquences désastreuses sur leur vie. menteurs, voleurs, profiteurs, autant de termes qui stigmatisent et discriminent la communauté. Malgré les principes fondamentaux universels comme celui de la non-discrimination, beaucoup de Roms se voient, aujourd'hui encore, privés de leurs droits fondamentaux. Le droit au travail, le droit à l'éducation, le droit à la santé, ne leur sont généralement pas accordés. Lorsqu'ils décident de se manifester, ils ne sont, souvent et tout simplement, pas écoutés.

Juste parce qu'ils sont Roms, beaucoup d'entre eux sont donc exclus de la société, privés de leurs droits et enclins à vivre dans la pauvreté.

Pourtant la pauvreté n'est pas une fatalité. Amnesty International est convaincue qu'elle est notamment la conséquence de prise de décisions politiques, du non-respect des droits humains et d'une attitude discriminatoire. Amnesty International rappelle que le droit international est fondé sur le principe de non-discrimination et exhorte les gouvernements à respecter les lois garantissant les droits humains et leur engagement au regard de celles-ci.

Comme le droit des femmes a évolué, comme l'esclavagisme a été interdit et est punissable par le droit international, comme la peine de mort a été abolie dans de nombreux pays, nous pouvons sortir du cercle vicieux de la pauvreté

Il est de notre responsabilité en tant que citoyens et défenseurs des droits humains de nous mobiliser et de rappeler à nos

gouvernements ce à quoi ils se sont engagés en ratifiant des textes tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme ou le Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

Alors agissons ensemble pour remettre les droits humains au cœur de l'action et pour donner la possibilité de vivre dans la dignité.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire ce dossier théorique et nous vous invitons à mener des actions avec votre classe afin de faire prévaloir les droits fondamentaux des Roms en Europe. Pour mener à bien vos activités, Amnesty vous propose de vous aider du dossier d'actions qui accompagne ce document.

**Pour plus d'informations ou pour toutes questions, vous pouvez contacter le service jeunes d'Amnesty.**

Adresse mail : [jeunes@amnesty.be](mailto:jeunes@amnesty.be)

Téléphone : +32 2/ 538 81 77

Fax : +32 2/ 537 37 29

# 9/ BIBLIOGRAPHIE

## POUR LES PROFESSEURS

- « Scolarisation des enfants Roms en Belgique. Parole de parents. », Rapport de la Fondation Roi Baudouin, [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)
- « De Charybde en Scylla ? Petites chroniques d'une intégration impensée : les Roms en Wallonie », [www.cmgv.be](http://www.cmgv.be)
- Dossiers sur la discrimination envers les Roms d'Amnesty International Belgique, [www.amnesty.be/jeunes](http://www.amnesty.be/jeunes). Les documents sont à télécharger. Ils sont disponibles sous format au Secrétariat national. Pour le commander, envoyer un Mail à [jeunes@amnesty.be](mailto:jeunes@amnesty.be)

### « Halte aux expulsions forcées de roms en Europe. Le logement est un droit humain »

Document de 12 pages, analysant la situation et des cas de violations graves de droits fondamentaux en Italie, Grèce, Roumanie, Bulgarie et en Serbie et décrivant les recommandations d'Amnesty.

### « Traités comme des moins que rien, les Roms en Roumanie »

Depuis 2004, quelque 75 Roms, en particulier des familles avec de jeunes enfants, vivent dans des préfabriqués en métal ou des baraques à proximité d'une station d'épuration, dans une zone jugée impropre à l'habitation. Ils occupaient auparavant un immeuble décrépit du centre-ville de Miercurea-Ciuc, en Roumanie. On leur a dit que cette mesure de relogement était nécessaire pour des raisons de sécurité et qu'elle était provisoire. Cinq ans plus tard et bien que plusieurs procédures aient été engagées devant les tribunaux, leur droit à un logement convenable – parmi de nombreux autres droits – n'est toujours pas respecté et cette situation risque fort de perdurer.

### «Mettre fin à l'injustice. En République Tchèque, les enfants roms ne reçoivent toujours pas l'instruction qu'ils ont le droit d'attendre.»

« C'est ainsi qu'ils voient les enfants roms ; ils leur font simplement passer quelques tests et les placent dans une école spéciale. » Mère rom d'un garçon scolarisé dans une école élémentaire pratique à Osrava, février 2009

- « Fiches d'informations sur l'histoire des Roms », Conseil de l'Europe, [www.coe.int](http://www.coe.int)  
Dossier de vidéos sur les Roms d'Amnesty International  
[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org) mots clés : « Video Roms »

## POUR LES ÉLÈVES

### FILMS

Une bonne partie de l'œuvre du cinéaste français Tony Gatlif aborde le thème de la culture Rom à travers l'Europe. C'est à partir de 1981, qu'il met en scène cette « communauté en mouvement » et son « univers sonore et musical » d'une très grande richesse et d'une grande diversité. Chers professeurs, nous vous proposons ici une sélection de quatre films qui vous permettra, de manière ludique, d'aborder les thèmes de la culture et de l'histoire des Roms.

**Swing**, de Tony Gatlif. 2002.



*Swing* raconte l'histoire d'un garçon blanc qui fait connaissance avec la musique et des coutumes rom, pendant les vacances. Il connaît, aussi, son premier grand amour.

**Latcho Drom**, Tony Gatlif, 1992.



À travers musique, chant et danse, évocation de la longue route du peuple Rom et de son histoire, du Rajasthan à l'Andalousie. *Latcho drom* signifie en français « bonne route ».

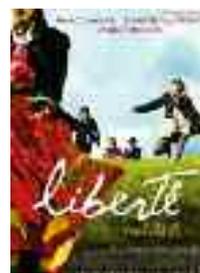
**Gadjo Dilo**, Tony Gatlif, 1998.



*Gadjo* c'est l'étranger en langue Rom. L'étranger, c'est Stéphane un jeune français d'une vingtaine d'années qui traverse ce pays à la recherche d'une chanteuse inconnue. Stéphane finit

par découvrir l'amour, une nouvelle famille et toute une culture...

**Liberté**, Tony Gatlif, 2010.



*Liberté* n'en est pas moins une voix qui brise le silence qui entoure le génocide des Roms pendant la Seconde Guerre mondiale. Sur deux millions de Tsiganes vivant en Europe pendant la guerre, entre 200.000 et 500.000 ont été exterminés par les nazis.

## LIVRES

### NIVEAU DÉBUTANT

**La mélodie des tuyaux.** Benjamin Lacombe. Conte musical, livre CD.



Puisque Alexandre est un bon à rien, il ira travailler dans cette sinistre usine pleine de tuyaux. Mais le destin en a décidé autrement : grâce à la troupe de saltimbanques qui vient d'arriver et à la musique flamenco, Alexandre va trouver sa voie. Avec émotion et poésie, ce magnifique conte musical, porté par la voix d'Olivia Ruiz et superbement illustré, parle d'ouverture d'esprit face aux préjugés et de révélation de soi.

**Django et la poule noire.** Daniel Mativat, Adeline Lamarre. Conte.



Ce conte traditionnel tchèque plonge dans l'univers des Tziganes, peuple du voyage, aux traditions millénaires, qui veut rester libre, mordre dans la vie jusqu'à la déraison, s'enivrer de musique au son d'un violon magique. Une fiche d'activités pédagogiques pour le primaire et le secondaire est téléchargeable sur le site de l'éditeur.

### NIVEAU INTERMÉDIAIRE :

**Alors, partir ?** Julia Billet. A partir de 11-12 ans. Roman.



Au bord d'une autoroute, des gitans ont élu domicile. Jaime adore sa communauté, mais il aime étudier aussi, et va bientôt passer son bac. Mais la municipalité a décidé l'expulsion : le clan doit partir. La vieille Yaya revit l'expulsion

comme au temps de la Seconde Guerre mondiale et en perd le goût de vivre. Mais elle lègue à son petit-fils Jaime un précieux secret...

**Gadji !** Lucie Land. A partir de 11 ans. Roman.



La jeune Katarina raconte sa vie, le regard qu'elle porte sur sa famille et sa communauté, dont elle est à la fois solidaire et séparée, dès sa plus tendre enfance, par son désir d'apprendre, d'écrire. Le roman est composé de deux parties pour deux lieux géographiques très différents, la campagne roumaine (Ivzor) et un quartier bourgeois de la ville de Paris qu'elle rejoint après la mort accidentelle de sa mère. Tout en étant assez facile d'accès, ce roman permet en fait de saisir la complexité de la situation de la communauté rom à l'époque charnière de la chute de Ceausescu, dans le contexte de la mondialisation. Tout est à réinventer : le rapport au temps, à l'espace, au savoir, à l'écriture.

### NIVEAU AVANCÉ



**J'ai vu pleurer un vieux tzigane.** Guy Jimenes. A partir de 14 ans. Roman.

Le narrateur adulte raconte en deux événements sa prise de conscience des difficultés liées à l'histoire du peuple tzigane. Enfant à la fin des années 1960, il a vu pleurer un vieil homme tzigane qui se frottait le poignet tatoué d'un chiffre. Comme les autres habitants de son village, il a continué à se moquer de ces nomades qu'on qualifiait de sales et voleurs. Devenu étudiant en histoire, il a pu faire le lien entre le tatouage du vieux Tsigane et les camps de concentration de la Seconde Guerre mondiale. Une conférence donnée en tant que

professeur le réconcilie enfin avec cet épisode de son enfance.

**Tsiganes: 1940-1945, le camp de concentration de Montreuil-Bellay.** Kkrist Mirror. BD



Chez nous, à Montreuil-Bellay, près de Saumur, un camp de concentration administré par la police française a interné des gitans dans des conditions inimaginables. Pour réaliser cette BD document sur les « Tsiganes oubliés », le dessinateur Kkrist Mirror a rencontré de nombreux témoins encore vivants ainsi que des gens du voyage. Basé sur les travaux de l'historien de référence Jacques Sigot, ce récit rend un hommage à l'Abbé Jollec, cet homme qui s'est sacrifié pour la communauté tzigane. Profondément humaine, cette bande dessinée est un document exceptionnel à la fois sur la France mais également sur les nomades pendant la Seconde Guerre mondiale.